





		Formule 2	
MÉDECINE DE VILLE		Généraliste : consultation, visite	100% TM+20% BRSS si adhérent CAS-OPTAM/OPTAM CO
		Spécialiste : consultation, visite	100% TM + 65% BRSS si adhérent CAS-OPTAM/OPTAM CO sinon 45 %
		Actes techniques médicaux (hors radiologie) : ophtalmologue, cardiologue, gastro-entérologue, chirurgie ambulatoire, dentiste... Echographie (hors radiologie, scanner, IRM)	100% TM +60% BRSS si adhérent CAS-OPTAM/OPTAM CO sinon 40 % Maxi 800€/an 160 ou 140% BRSS ⁽³⁾ <small>(remboursement en euros cumulable avec celui prévu à l'article RMA.2.9 « hospitalisation » dans la limite de 800 euros par an)</small>
		Radiologie, scanner, IRM	100% TM
		Biologie, analyses médicales	100% TM
		Auxiliaires médicaux : kiné, infirmier...	100% TM
	PHARMACIE		Médicaments remboursés par l'AMO à 65 % (médicaments à service médical rendu majeur ou important) ou 30 % (médicaments à service médical rendu modéré, les médicaments homéo- pathiques et certaines préparations magistrales).
		Médicaments remboursés par l'AMO à 15 % (médicaments à service médical faible)	néant
DENTAIRE		Soins dentaires	100% TM
		Prothèses dentaires remboursées par l'AMO	100% TM + 180% BRSS
		Prothèses dentaires non remboursées par l'AMO	100€/an
		Orthodontie acceptée par l'AMO (-16 ans)	100% TM + 180% BRSS
		Parodontologie	170€/an
		Implantologie	300€/an
OPTIQUE	ENFANT < 18 ans	Monture	100% TM + 50€/an
		Verre simple (remboursement par verre)	100% TM + 45€/an
		Verre complexe (remboursement par verre)	100% TM + 90€/an
		Verre très complexe (remboursement par verre)	100% TM + 90€/an
	ADULTE	Monture	100% TM + 100€/2 ans
		Verre simple (remboursement par verre)	100% TM + 85€/2 ans
		Verre complexe (remboursement par verre)	100% TM + 100€/2 ans
		Verre très complexe (remboursement par verre)	100% TM + 120€/2 ans
		Lentilles (remboursées par l'AMO)	TM + 210€/an
		Lentilles (non remboursées par l'AMO)	210€/an
		Chirurgie réfractive (myopie, presbytie, astigmatisme, hypermétropie)	300€/œil/an
	Implants multifocaux (opération de la cataracte)	120€ par implant	
FOURNITURES MÉDICALES		Petit appareillage (orthèses, semelles orthopédiques...)	100% TM + 100€/an
		Grand appareillage	100% TM + 300€/an
		Prothèses mammaires, capillaires, oculaires	100% TM + 250€/an par type de prothèse
		Prothèses auditives prises en charge par l'AMO	100% TM + 350€/appareil/an
		Entretien (piles, réparations, kit nettoyage)	100% TM + 60€/an
		Couches pour incontinence	100% TM + 40% des dépenses

		Formule 2	
PACK BIEN-ÊTRE	Acupuncteur, ostéopathe, étiope, diététicien, chiropracteur, homéopathe, pédicure-podologue (avec diplôme d'État)	100€/an	
	Homéopathie / Phytothérapie	20€/an	
CURE THERMALE	Forfait thermal, surveillance médicale, hébergement	100% TM	
	Forfait cure	100€/an	
HOSPITALISATION	Frais de séjour	100% TM	
	Forfait journalier	100% durée illimitée	
	Forfait journalier psychiatrie	100% durée illimitée	
	Dépassement d'Honoraires en hospitalisation ou ambulatoire	100% TM +60% BRSS si adhérent CAS-OPTAM/OPTAM CO sinon 40%. Maxi 800€/an 160 ou 140% BRSS ⁽³⁾ <small>(remboursement en euros cumulable avec celui prévu à l'article RMA.2.1 « médecine de ville » dans la limite de 800 euros par an)</small>	
	Participation forfaitaire 18€/acte > 120€	18€	
	CHAMBRE PARTICULIÈRE (hors psychiatrie, cures)	avec hébergement (médicale, chirurgicale, obstétrique)	Maxi 35€/jour sans limit. de durée ⁽⁴⁾
		sans hébergement (ambulatoire)	20€ ⁽⁴⁾
		convalescence, réadaptation fonctionnelle (SSR)	20€/jour/90 jours/an ⁽⁴⁾
	Frais d'accompagnant (hospitalisation médicale, chirurgicale, obstétrique)	17€/jour durée illimitée	
	Allocation pour frais divers hospitalisation (médicale, chirurgicale, obstétrique)	néant	
Transport médical : ambulance, taxi	100% TM		
PRÉVENTION	Tous les actes du contrat responsable Art. R871-2 du code de la Sécurité sociale	100% TM	
	Ostéodensitométrie acceptée par l'AMO	100% TM + 45€/an	
	Actes ostéodensitométrie non remboursés par l'AMO	45€/an	
	Contraception non remboursée par l'AMO : pilule, anneau vaginal, préservatif, spermicides, implant, patch	120€/an	
	Sevrage tabagique	50€/an	
	Vaccins non remboursés par l'AMO	20€/an	
DIVERS AVANTAGES	Allocation maternité ou adoption	200€	
	Frais obsèques MIF ⁽⁵⁾	550€	
	Magazine VIVA 	4 numéros/an	
	ENTRAIN SSAM ⁽⁶⁾ 	oui	
	Mondial Assistance ⁽⁷⁾ 	oui	
Santéclair ⁽⁸⁾ 	oui		

(1) Les prestations s'inscrivent dans le respect du contrat « Responsable et Solidaire » et dans la limite des frais engagés

(2) Hors remboursement par la mutuelle du TM qui est variable selon le régime d'assurance maladie : CPR, Sécurité sociale RG et RL

(3) Remboursement incluant le remboursement de votre Assurance maladie obligatoire (AMO) et celui de la mutuelle (AMC)

(4) Chambre particulière : **pour les établissements conventionnés par la FNMF** dans le cadre du conventionnement mutualiste hospitalier (CHM), la participation de Mutuelle Entrain est limitée aux tarifs négociés ; le règlement s'effectue auprès de l'établissement dans le cadre du tiers payant. **Pour les établissements non conventionnés par la FNMF**, la participation de la Mutuelle se limite au montant défini par la garantie souscrite ; le règlement peut s'effectuer auprès de l'établissement ou à défaut de tiers payant à l'adhérent.

(5) Adhésion avant le 60^{ème} anniversaire - Mutuelle d'Ivry la Fraternelle: 23, rue Yves Toudic, 75481 PARIS CEDEX 10.

(6) ENTRAIN SSAM-13 avenue Aristide Briand. 38600 FONTAINE

(7) Mondial assistance France SAS - 54 rue de Londres, 75394 PARIS cedex 08. 490 381 753 RCS Paris.

(8) Santéclair - 78 Boulevard de la République - 92514 BOULOGNE-BILLANCOURT cedex- Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 428 704 977.

* CAS : médecin signataire d'un Contrat d'Accès aux Soins. CAS : Contrat d'Accès aux Soins. OPTAM/OPTAM CO : option pratique tarifaire maîtrisée issue de la convention médicale en vigueur.

TM : Ticket modérateur.

BRSS : Base de remboursement de la Sécurité sociale.

AMO : assurance maladie obligatoire (CPR, Sécurité Régime général ou local).